



Schéma pluriannuel de mise en accessibilité (2026-2028)

COM/SIE/P/1/01
Date de mise à jour :
12/12/2025

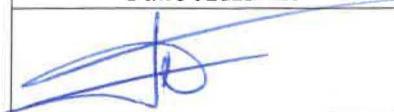
Rédacteur :	Vérificateur	Approbateur
Odile JELLERET 	Julie LASNE 	Bruno BENARD 

Table des matières

<i>I. Préambule et politique d'accessibilité.....</i>	3
<i>II. État des lieux (point de départ).....</i>	3
<i>III. Organisation et gouvernance</i>	3
<i>IV. Plan d'action 2026-2028.....</i>	4
ANNÉE 1 (2026) : Transparence et correction des écarts.....	4
ANNÉE 2 (2027) : Extension et "design inclusif"	4
ANNÉE 3 (2028) : Contrôle et pérennisation	5
<i>V. Retour d'information et contact.....</i>	5

I. Préambule et politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique consiste à rendre les contenus et services en ligne compréhensibles et utilisables par tous, y compris par les personnes en situation de handicap.

Pour **les pep18** dont la mission sociale est le soutien aux personnes vulnérables, l'accessibilité numérique n'est pas seulement une obligation légale (article 47 de la loi du 11 février 2005), c'est une condition sine qua non de notre éthique.

Nous nous engageons à ce que nos outils numériques ne constituent jamais un facteur d'exclusion supplémentaire pour nos bénéficiaires.

Ce schéma pluriannuel définit notre stratégie pour les trois années à venir (2026-2028) afin de maintenir et d'améliorer le niveau d'accessibilité déjà acquis.

II. État des lieux (point de départ)

Un audit de conformité a été réalisé sur le site principal de l'association en novembre 2025.

- **Référentiel utilisé** : RGAA version 4.1.
- **Taux de conformité mesuré** : 89 %.

Ce résultat place le site de l'association dans la catégorie "**Partiellement conforme**" avec un niveau élevé de maturité. Les 11 % de critères non conformes ont été identifiés et feront l'objet de corrections prioritaires durant la première année de ce schéma.

III. Organisation et gouvernance

Pour garantir la pérennité de ce résultat, l'association met en place l'organisation suivante :

- **Référent accessibilité numérique** : Responsable communication est nommé(e) pour piloter ce schéma.
- **Moyens financiers** : Une ligne budgétaire est prévue annuellement pour la maintenance corrective et la formation continue des équipes.
- **Prise en compte des usagers** : Les retours utilisateurs (via le formulaire de contact) sont traités prioritairement.

IV. Plan d'action 2026-2028

ANNÉE 1 (2026) : Transparence et correction des écarts

L'objectif est d'atteindre la conformité totale ou s'en approcher au maximum en traitant les erreurs résiduelles identifiées lors de l'audit.

Actions techniques :

- **Publication légale** : Mise en ligne de la déclaration d'accessibilité mentionnant le taux de 83,8 % et listant les dérogations ou contenus non accessibles.
- **Plan de correction (Les 16,2%)** : Intervention technique pour corriger les non-conformités bloquantes révélées par l'audit (ex: contrastes, navigation au clavier, étiquetage des formulaires ...).
- **Dette documentaire** : Inventaire des PDF les plus consultés (rapports d'activité, guides d'aide) et mise en accessibilité prioritaire de ces documents.

Actions humaines :

- **Formation des contributeurs** : Formation des personnes publiant du contenu (articles, actualités) pour garantir que les nouveaux contenus soient accessibles (balisage des titres, textes alternatifs des images).
- **Sensibilisation à l'accueil** : Le personnel d'accueil (téléphonique/physique) est sensibilisé pour aider un usager qui rencontrerait une difficulté numérique.

ANNÉE 2 (2027) : Extension et "design inclusif"

Maintenant que le site principal est assaini, l'association étend sa démarche aux services tiers et renforce l'inclusion.

Actions techniques :

- **Audit des outils tiers** : Vérification de l'accessibilité des plateformes externes utilisées (ex: module de don en ligne, logiciel de prise de rendez-vous, plateforme de recrutement ...). Si ces outils ne sont pas accessibles, l'association interpellera les éditeurs ou cherchera des alternatives.
- **Facile à Lire et à Comprendre (FALC)** : Rédaction ou adaptation des pages stratégiques (ex: "Demander de l'aide", "Nos droits") selon la méthode FALC pour les publics ayant des troubles cognitifs ou de lecture.

Actions humaines :

- **Intégration dans les projets** : Tout nouveau projet numérique (refonte, application mobile, intranet) devra inclure une clause d'accessibilité stricte dès le cahier des charges ("Accessibility by design").

ANNÉE 3 (2028) : Contrôle et pérennisation

L'objectif est de vérifier qu'il n'y a pas eu de régression et de préparer le cycle suivant.

Actions techniques :

- **Audit de contrôle** : Réalisation d'un nouvel audit (complet ou partiel) pour vérifier que le taux de conformité ne s'est pas dégradé (Non-régression). Objectif : Maintenir un score > 85%.
- **Tests usagers** : Organisation d'ateliers de tests avec un panel de bénéficiaires de l'association en situation de handicap pour valider l'ergonomie réelle du site.

Actions humaines :

- **Bilan triennal** : Rédaction du bilan des actions 2026-2028.
- **Préparation du schéma 2029-2031** : Actualisation de la stratégie en fonction des nouvelles technologies (ex : impact de l'IA sur l'accessibilité).

V. Retour d'information et contact

L'association s'engage à fournir une alternative accessible si un contenu ou une fonctionnalité n'est pas conforme.

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable accessibilité de l'association pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- **Par email** : adpep@pep18.fr
- **Par téléphone** : 02 48 27 52 00
- **Par voie postale** : 166 rue du briou 18230 St Doulchard

